

AVIS

Réf. : ENV.18.63.AV

Date d'approbation : 10/07/2018

Projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant les conditions sectorielles relatives aux crématoriums et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 juin 1994 relatif aux déchets d'activités hospitalières et de soins de santé

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : M. Carlo Di ANTONIO, Ministre de l'Environnement

Date de réception de la demande : 28/06/2018

Délai de remise d'avis : 45 jours

Préparation de l'avis : Groupe de travail ad hoc (03/07/2018)

Approbation de l'avis : 10/07/2018, par procédure électronique
A l'unanimité des membres permanents
et additionnels de la Section « Déchets »

Brève description du dossier :

Le projet d'arrêté du Gouvernement wallon vise à autoriser l'usage de cercueils en carton et de cercueils en osier dans le cas d'une sépulture en pleine terre. La même modification est prévue dans la réglementation applicable aux crématoriums, afin d'autoriser l'usage de ces cercueils dans le cas d'une crémation.

AVIS

Le Pôle Environnement rend un avis favorable sur ce projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant les conditions sectorielles relatives aux crématoriums et modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 juin 1994 relatif aux déchets d'activités hospitalières et de soins de santé.